

GROUPE	4	FONGICIDE
--------	---	-----------

SUBDUE MAXX®

FONGICIDE

Concentré Émulsifiable

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression de diverses maladies dans les plantes ornementales, la laitue de serre, les poivrons de serre, les conifères, le gazon des terrains de golf et les gazonnières.

Pour la répression de l'encre des chênes rouges causé par *Phytophthora Ramorum* sur les plantes ornementales jugées vulnérables à cette maladie par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Pour une liste complète des espèces ornementales, se référer à la publication « Liste des genres réglementés à l'égard du *Phytophthora Ramorum* (Encre des chênes rouges) », laquelle est mise à jour régulièrement.

www.inspection.gc.ca/français/plaveg/protect/dir/sodspf.shtml.

PRINCIPE ACTIF :

Métalaxyl-M et isomère-S..... 240 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **27055**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 37,8 L**

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni les sources d'eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Le fongicide SUBDUE MAXX® est irritant pour la peau et les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements, et éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : Ne pas retourner sur le site traité (y compris les allées, les tertres de départ, les verts et les parcours d'approche des terrains de golf) avant que le gazon traité ne soit sec, à l'exception des gazonnières. Ne pas retourner sur le site traité dans les 12 heures suivant le traitement dans les cultures de gazon et toutes les autres cultures (sauf si indiqué expressément ailleurs).

Ne pas retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant 24 heures suivant le traitement sur des plantes ornementales et des conifères. Les conifères cultivés en pépinière extérieure ne peuvent être transplantés à la main moins de 12 jours après le traitement, et les conifères cultivés en pépinière intérieure ne peuvent être transplantés à la main moins de 25 jours après le traitement.

Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement. S'il faut pénétrer dans la zone traitée plus tôt que prévu, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants et des bottes résistant aux produits chimiques ainsi qu'un chapeau.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection à coques ou un écran facial pendant le mélange, le chargement et l'application, ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Se changer après l'emploi. Se laver à l'eau et au savon après l'emploi.

Enlever les vêtements contaminés immédiatement après avoir utilisé ce produit. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Suivre les recommandations figurant sur la présente étiquette pour manipuler et appliquer le produit. Laver ses gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité effectuée.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Porter des vêtements fraîchement lave chaque jour.

Laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange ou l'application.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Éviter d'appliquer ce produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive du produit hors des endroits traités. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Ce produit est modérément toxique pour les mammifères sauvages, lesquels peuvent consommer des aliments contenant des résidus de métalaxyl-M et d'isomère-S.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins. Garder à l'écart des plans d'eau.

Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les régions où le sol est perméable (p. ex. sols sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde. Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques, à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matière organique comme l'argile). Afin de limiter le plus possible les risques pour l'environnement découlant de l'utilisation de ce produit, ne pas l'utiliser sur les sols graveleux de texture grossière, sur les sols contenant moins de 2 % de matière organique, ni aux endroits où la nappe phréatique pourrait être près de la surface.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

7.0 ENTREPOSAGE

Ne pas utiliser ni entreposer à proximité de flammes nues.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

SUBDUE MAXX® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	4	FONGICIDE
--------	---	-----------

SUBDUE MAXX®

FONGICIDE

Concentré Émulsifiable

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression de diverses maladies dans les plantes ornementales, la laitue de serre, les poivrons de serre, les conifères, le gazon des terrains de golf et les gazonnières.

Pour la répression de l'encre des chênes rouges causé par *Phytophthora Ramorum* sur les plantes ornementales jugées vulnérables à cette maladie par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Pour une liste complète des espèces ornementales, se référer à la publication « Liste des genres réglementés à l'égard du *Phytophthora Ramorum* (Encre des chênes rouges) », laquelle est mise à jour régulièrement.
www.inspection.gc.ca/français/plaveg/protect/dir/sodspf.shtml.

PRINCIPE ACTIF :

Métalaxyl-M et isomère-S..... 240 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **27055**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
Restrictions d'emploi	9.1
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Application par voie terrestre.....	10.1
Directives relatives au mélange.....	10.1.1
Mélanges en cuve – Pesticides.....	10.1.2
Nettoyage de l'équipement.....	10.1.3
Zones tampons.....	10.5
Restrictions relatives aux rotations de cultures	10.6
MODES D'EMPLOI SELON LES CULTURES	11.0
Plantes ornementales	11.1
Conifères dans les pépinières.....	11.2
Gazon des terrains de golf : verts, tertres de départ et parcours d'approche	11.3
USAGES LIMITÉS.....	12.0
Gazon des terrains de golf et gazonnières – suppression de pourridié pythien .	12.1
Plantes ornementales ligneuses (incluant les conifères) cultivées en serre, en contenant et en plein champ dans les pépinières et les aménagements paysager – pour la répression de <i>Phytophthora ramorum</i>	12.2
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	13.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni les sources d'eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Le fongicide SUBDUE MAXX® est irritant pour la peau et les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements, et éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : Ne pas retourner sur le site traité (y compris les allées, les tertres de départ, les verts et les parcours d'approche des terrains de golf) avant que le gazon traité ne soit sec, à l'exception des gazonnières. Ne pas retourner sur le site traité dans les 12 heures suivant le traitement dans les cultures de gazon et toutes les autres cultures (sauf si indiqué expressément ailleurs).

Ne pas retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant 24 heures suivant le traitement sur des plantes ornementales et des conifères. Les conifères cultivés en pépinière extérieure ne peuvent être transplantés à la main moins de 12 jours après le traitement, et les conifères cultivés en pépinière intérieure ne peuvent être transplantés à la main moins de 25 jours après le traitement.

Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement. S'il faut pénétrer dans la zone traitée plus tôt que prévu, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants et des bottes résistant aux produits chimiques ainsi qu'un chapeau.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection à coques ou un écran facial pendant le mélange, le chargement et l'application, ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Se changer après l'emploi. Se laver à l'eau et au savon après l'emploi.

Enlever les vêtements contaminés immédiatement après avoir utilisé ce produit. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Suivre les recommandations figurant sur la présente étiquette pour manipuler et appliquer le produit. Laver ses gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité effectuée.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Porter des vêtements fraîchement lave chaque jour.

Laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange ou l'application.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Éviter d'appliquer ce produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive du produit hors des endroits traités. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Ce produit est modérément toxique pour les mammifères sauvages, lesquels peuvent consommer des aliments contenant des résidus de métalaxyl-M et d'isomère-S.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, broussiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins. Garder à l'écart des plans d'eau.

Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les régions où le sol est perméable (p. ex. sols sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde. Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques, à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matière organique comme l'argile). Afin de limiter le plus possible les risques pour l'environnement découlant de l'utilisation de ce produit, ne pas l'utiliser sur les sols graveleux de texture grossière, sur les sols contenant moins de 2 % de matière organique, ni aux endroits où la nappe phréatique pourrait être près de la surface.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

7.0 ENTREPOSAGE

Ne pas utiliser ni entreposer à proximité de flammes nues.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide SUBDUE MAXX est un fongicide systémique destiné à être utilisé dans les plantes ornementales cultivées en pépinière, les conifères cultivés en pépinière, le gazon des terrains de golf et les gazonnières. Le fongicide SUBDUE MAXX est absorbé rapidement par les racines, et protège ainsi la plante contre les maladies causées par les pathogènes *Pythium* et *Phytophthora* en agissant de l'intérieur, peu importe les conditions climatiques.

Pour être efficace, le fongicide SUBDUE MAXX doit être appliqué comme traitement préventif, avant l'apparition des symptômes de la maladie.

9.1. Restrictions d'emploi

L'expérience a démontré qu'il peut se développer des souches de maladies fongiques résistantes au métalaxyl-M et à l'isomère-S. Si l'on ne supprime pas la maladie, celle-ci endommagera la culture et provoquera des pertes de rendement. Étant donné qu'il est impossible de prévoir toute manifestation de résistance au produit, Syngenta n'assume aucune responsabilité en cas de pertes ou de dommages aux cultures résultant de l'incapacité du fongicide SUBDUE MAXX à supprimer les souches de maladies fongiques résistantes. Si une forte attaque d'une maladie se déclare dans un champ traité, consulter immédiatement le spécialiste du gouvernement. Ne pas appliquer le fongicide SUBDUE MAXX pour supprimer le mildiou dans les cultures figurant sur cette étiquette. N'utiliser ce produit qu'en traitement de surface sur le sol, sauf pour la suppression des maladies dans le gazon.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1. Application par voie terrestre

Application avec pulvérisateur de grande culture : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes d'un diamètre inférieur à celles de la taille moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). La hauteur de la rampe doit être 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.1.1. Directives relatives au mélange

Fongicide SUBDUE MAXX utilisé seul

Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié ou aux trois quarts d'eau, et ajouter la quantité appropriée du fongicide SUBDUE MAXX. Ajouter ensuite le reste de l'eau. Assurer une agitation suffisante pendant le mélange et l'application, de façon à maintenir une émulsion uniforme.

Pour le traitement par bandes, calculer la quantité du fongicide SUBDUE MAXX requise comme suit :

$$\frac{\text{largeur de la bande en cm}}{\text{largeur du rang en cm}} \times \text{dose du traitement généralisé par hectare} = \text{Dose requise à l'hectare}$$

10.1.2. Mélanges en cuve – Pesticides

Le fongicide SUBDUE MAXX peut être utilisé en association avec le régulateur de croissance du gazon PRIMO MAXX®. Lire l'étiquette de PRIMO MAXX et se conformer aux mesures de précaution et au mode d'emploi.

1. Toujours vérifier la compatibilité du mélange avec PRIMO MAXX en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles du fongicide SUBDUE MAXX et d'eau, avant de procéder au mélange dans la cuve du pulvérisateur.
2. Assurer une agitation suffisante, mécanique ou à jet, pendant le remplissage et l'application, afin de façon à maintenir une suspension uniforme du mélange dans la cuve.
3. Remplir la cuve de pulvérisation au moins à moitié d'eau propre.
4. Ajouter d'abord le fongicide SUBDUE MAXX, puis PRIMO MAXX.
5. Ne pas laisser le mélange dans la cuve de pulvérisation sans agitation pendant des périodes de temps prolongées. Mélanger et appliquer le jour même.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi les produits utilisés.

10.1.3. Nettoyage de l'équipement

Nettoyage avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le fongicide SUBDUE MAXX, s'assurer que le réservoir de pulvérisation, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Nettoyage après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. Pour éviter tout dommage subséquent à d'autres cultures, éliminer toute trace de fongicide SUBDUE MAXX de l'équipement de mélange et de pulvérisation immédiatement après la pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance toute directive supplémentaire pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.2. Zones tampons

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation qui suivent N'EXIGENT PAS de zone tampon : pulvérisateur à main ou à dos, traitements localisés, traitement entre les rangs

avec pulvérisateur muni d'écrans, traitement du sol par mouillage et incorporation au sol. Les zones tampons précisées dans le tableau qui suit sont requises pour le métalaxyl entre l'extrémité de la surface traitée et la plus proche bordure sous le vent des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, boisés, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthodes d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :	
		habitats d'eau douce d'une profondeur :	habitats terrestres
		De moins de 1 m	
Pulvérisateur de grande culture ¹	Gazon	1	1

¹Pour les pulvérisateurs de grande culture, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour limiter la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés et appliquer en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASABE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Éviter le chevauchement des bandes traitées, à défaut de quoi des dommages à la culture sont possibles.

10.3. Restrictions relatives aux rotations de cultures

Pendant une période de 12 mois, ne planter dans un sol traité au métalaxyl-M et à l'isomère-S aucune culture pour laquelle le métalaxyl-M et l'isomère -S ne sont pas homologués.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LES CULTURES

11.1. Plantes ornementales

Utiliser le fongicide SUBDUE MAXX dans les plantes ornementales cultivées en serre ou en pépinière extérieure dans des pots, des plateaux ou sur planche, pour supprimer la fonte des semis et les pourritures des racines et de la tige causées par les pathogènes *Pythium* et *Phytophthora*. Le fongicide SUBDUE MAXX peut être appliqué à la surface du sol (mouillage) ou par incorporation au terreau avant le semis ou le repiquage de plantes ornementales. S'assurer que le milieu de croissance des plantes cultivées en pots soit humide avant d'appliquer le fongicide SUBDUE MAXX à la surface du sol. Si l'on procède à une application à la surface du sol à l'intérieur, irriguer après un ou deux jours afin de s'assurer que le produit atteint la zone des racines. Si l'on procède à une application à la surface du sol pour traiter des plantes cultivées en pépinière extérieure ou dans une plantation ornementale à l'extérieur, irriguer avec

au moins 1,5 cm d'eau s'il ne pleut pas dans les 7 jours suivant le traitement.

<p>Plantes à feuillage décoratif Aglaonéma, aphelandra, cactus de Noël, dieffenbachia, peperomia, philodendron, schefflera, scindapsus (pothos), sedum (orpin), sempervivum, poinsettia et d'autres plantes à feuillage ne sont pas spécifiquement énumérés</p>	<p>INCORPORATION AU SOL : Mélanger à fond de 5 mL du fongicide SUBDUE MAXX par m³ de terreau.</p>
<p>Plantes à massif Agérate, armoise, aster, bégonia, caladium, chrysanthème, coléus, digitale, gaillarde, géranium, impatiante, lierre des bois, lierre des Canaries, marguerite (Shasta), muflier, oeillet, œillet d'Inde, œillet mignardise, pensée, pervenche, pétunia, phlox, primevère, romarin, sauge, verveine, zinnia et d'autres plantes à massif ne sont pas spécifiquement énumérées</p>	<p>INCORPORATION AU SOL au semis ou au repiquage : Mélanger à fond 5 mL du fongicide SUBDUE MAXX par m³ de terreau.</p> <p>APPLICATION À LA SURFACE du sol (mouillage) au semis et au repiquage : Mélanger 24 mL avec 1000 litres d'eau et appliquer 5 litres de solution au m².</p>
<p>Fleurs Gloxinia</p>	<p>APPLICATION À LA SURFACE du sol (mouillage) au repiquage : Mélanger 40 mL avec 1000 litres d'eau et appliquer 5 litres de solution au m². Ce traitement pourrait être phytotoxique.</p>

11.2. Conifères dans les pépinières

Le fongicide SUBDUE MAXX supprime le pourridié phytophthoréen chez les conifères. Les conifères cultivés en pépinière extérieure ne peuvent être transplantés à la main moins de 12 jours après le traitement, et les conifères cultivés en pépinière intérieure ne peuvent être transplantés à la main moins de 25 jours après le traitement.

<p>Conifères en pépinière</p>	
<p>Planches de semis et plateaux multicellules Plants de repiquage à racines nues 2-0</p>	<p>Appliquer 1,2 L du fongicide SUBDUE MAXX dans au moins 200 L d'eau à l'hectare au printemps.</p> <p>Pour couvrir une petite superficie, mélanger 12 mL de produit pour 100 L d'eau et appliquer 100 L de solution aux 100 m².</p>

Si l'on procède à une application à la surface du sol à l'intérieur, irriguer après un ou deux jours afin de s'assurer que le produit atteint la zone des racines. Si l'on procède à une application à la surface du sol pour traiter des plantes cultivées en pépinière extérieure, irriguer avec au moins 1,5 cm d'eau s'il ne pleut pas dans les 7 jours.

11.3. Gazon des terrains de golf : verts, tertres de départ et parcours d'approche

Le fongicide SUBDUE MAXX supprime la brûlure et la fonte des semis causées par les *Pythium* dans le gazon des terrains de golf. Parmi les doses figurant au tableau ci-dessous pour le traitement du gazon, utiliser la dose la plus faible pour l'intervalle le plus court et la dose la plus forte pour l'intervalle le plus long. En cas de conditions très favorables à la maladie, utiliser la dose la plus forte et l'intervalle le plus court. NE PAS faire plus de trois traitements avec le

fongicide SUBDUE MAXX par saison.

Gazon établi Brûlure pythienne	Appliquer comme traitement préventif à raison de 16 à 32 mL du fongicide SUBDUE MAXX dans 10 à 20 L d'eau aux 100 m ² . Répéter le traitement à intervalles de 10 à 21 jours, si nécessaire. Pendant les périodes prolongées de conditions favorables à la maladie, utiliser la dose de 16 à 32 mL à intervalles de 7 à 14 jours.
Surfaces nouvellement semées Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> , brûlure pythienne	Appliquer de 16 à 32 mL du fongicide SUBDUE MAXX dans 20 à 40 L d'eau aux 100 m ² immédiatement après le semis. Irriguer avec 1 à 2 cm d'eau. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 14 jours si les conditions demeurent favorables à la maladie. Note : Pour la suppression à long terme de <i>Pythium</i> , si l'on utilise des semences traitées avec la même matière active que celle que contient le fongicide SUBDUE MAXX, faire une application du fongicide SUBDUE MAXX de 7 à 10 jours après le semis.

NOTES : (1) Pour la suppression de *Pythium*, appliquer un autre fongicide homologué ne contenant pas de métalaxyl-M et d'isomère-S au moins une fois par saison.

12.0 USAGES LIMITÉS

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

12.1. Gazon des terrains de golf et gazonnières – suppression de pourridié pythien

Le fongicide SUBDUE MAXX supprime le pourridié pythien dans le gazon des terrains de golf et les gazonnières. Ne pas l'utiliser sur le gazon de tout autre site institutionnel ou commercial, des terrains de sport, des parcs, des terrains municipaux ou des cimetières.

Site	Maladie	Dose d'emploi / Remarques
Terrains de golf (verts, tertres de départ et aux abords de ceux-ci) et gazonnières	Pourridié pythien	Appliquer par mouillage à raison de 1,6 à 3,2 L/ha dans 1000 à 2000 L d'eau par hectare. Appliquer dès l'apparition des premiers symptômes de maladie. Faire une seule application par saison.

12.2. Plantes ornementales ligneuses (incluant les conifères) cultivées en serre, en contenant et en plein champ dans les pépinières et les aménagements paysager – pour la répression de *Phytophthora ramorum*

Le fongicide SUBDUE MAXX réprime *Phytophthora ramorum* chez les plantes ornementales ligneuses cultivées en serre, en contenant et en plein champ dans les pépinières et dans les aménagements paysagers ainsi que chez les conifères cultivés dans les pépinières et les plantations.

Le fongicide peut être appliqué comme traitement de sol (par mouillage) ou être incorporé à un terreau avant le semis ou le repiquage des plantes ornementales. S'assurer que le milieu de croissance des plantes cultivées en contenant est humide avant d'appliquer le fongicide SUBDUE MAXX sur le sol par mouillage. Si l'on procède à une application à la surface du sol pour traiter des plantes cultivées en pépinière extérieure ou dans un aménagement paysager, irriguer avec au moins 1,5 cm d'eau s'il ne pleut pas dans les 7 jours suivant le traitement.

Les conifères cultivés en pépinière extérieure ne peuvent être transplantés à la main dans les 12 jours suivant le traitement, tandis que les conifères cultivés en pépinière intérieure (en serre) ne peuvent être transplantés à la main dans les 25 jours suivant le traitement.

Site	Maladie	Dose d'emploi / Remarques
Plantes ornementales ligneuses (serre, contenants, plein champ, pépinières, aménagements paysagers) Utiliser seulement sur les plantes ornementales ligneuses jugées vulnérables et qui sont énumérées sur le site internet de l'ACIA (à l'adresse figurant sur le panneau principal).	Encre du chêne rouge causée par <i>Phytophthora ramorum</i>	<p>Plantes cultivées en plein champ et aménagements paysagers Application foliaire : Mélanger de 7,8 à 15,6 mL de produit dans 100 L d'eau et pulvériser jusqu'au ruissellement.</p> <p>Plantes ornementales intérieures et extérieures en contenant <u>Traitement par mouillage au semis :</u> Mélanger 24 mL à 1 000 L d'eau et appliquer 5 L de solution au m². <u>Traitement par mouillage au repiquage :</u> Mélanger 40 mL à 1 000 L d'eau et appliquer 5 L de solution au m². Phytotoxicité possible.</p> <p>Ne pas effectuer plus de trois applications par année.</p> <p>Répéter au besoin à des intervalles de 2 ou 3 mois.</p> <p>Appliquer SUBDUE MAXX avant l'infection à <i>Phytophthora ramorum</i>. Dans le cas de <i>Phytophthora ramorum</i>, les applications préventives se sont révélées plus efficaces que les applications en post-infection.</p> <p>Utiliser dans le cadre d'un programme de rotation avec d'autres produits approuvés pour la suppression de <i>Phytophthora</i> chez les plantes ornementales en tant que stratégie de gestion de la résistance.</p> <p>SUBDUE MAXX a été testé sur un grand nombre de plantes ornementales ligneuses; cependant, puisque certaines espèces n'ont pas fait l'objet de tests de phytotoxicité, une petite parcelle de chaque variété devrait être évaluée avant de traiter la culture en entier.</p>

Site	Maladie	Dose d'emploi / Remarques
Laitue de serre	Pourridié pythien (<i>Pythium aphanidermatum</i>)	<p>Méthode d'application Appliquer par mouillage du sol une fois que les cotylédons sont entièrement déployés au stade de la 2^e feuille vraie. Effectuer une application par mouillage de SUBDUE MAXX dans le milieu de culture au moins une journée avant le repiquage.</p> <p>Une application par cycle de repiquage. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 21 jours</p> <p>Dose Mélanger de 1,5 à 2,5 mL de produit dans 10 L d'eau. Appliquer de 50 à 200 mL du mélange contenant SUBDUE MAXX / m² par mouillage sur le milieu de culture, à la base des plantules. S'assurer que le milieu de culture des plantes cultivées en contenants est humide avant l'application par mouillage du fongicide SUBDUE MAXX. Irriguer dans les 1 à 2 jours suivant pour permettre au produit d'atteindre la zone d'enracinement. Utiliser la dose la plus forte lorsque l'incidence de la maladie est élevée ou lorsque de fortes infestations de <i>Pythium</i> se sont déjà produites dans la serre.</p> <p>NE PAS appliquer le fongicide SUBDUE MAXX sur le feuillage. NE PAS appliquer sur de la laitue destiné à être repiquée dans les champs. La sécurité de ce produit pour les végétaux s'est révélée acceptable pour de nombreuses cultures; toutefois, certaines espèces et variétés n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé d'essayer le fongicide SUBDUE MAXX sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique n'aura lieu.</p>
Site	Maladie	Dose d'emploi / Remarques
Poivrons de serre	Pourridié pythien (<i>Pythium aphanidermatum</i>)	<p>Méthode d'application Mélanger de 1,5 à 2,5 mL de produit dans 10 L d'eau. S'assurer que le milieu de culture des plantes cultivées en contenants est humide avant l'application par mouillage du fongicide SUBDUE MAXX. Irriguer le sol dans les 1 à 2 jours suivants pour permettre au produit d'atteindre la zone d'enracinement. Utiliser la dose la plus forte lorsque l'incidence de la maladie est élevée ou lorsque de fortes infestations à <i>Pythium</i> se sont déjà produites dans la serre.</p> <p>Volume à appliquer : Appliquer 250 mL du mélange contenant le fongicide SUBDUE MAXX par mouillage sur le milieu de culture, à la base des plantules.</p> <p>Une application par cycle de repiquage.</p> <p>Appliquer immédiatement après le repiquage ou lorsque du pourridié pythien est présent.</p> <p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 2 jours</p> <p>NE PAS appliquer le fongicide SUBDUE MAXX sur le feuillage. NE PAS utiliser dans les serres de propagation. NE PAS appliquer sur des poivrons destinés à être repiqués dans les champs.</p>

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide SUBDUE MAXX, fongicide du groupe 4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au métalaxyl-M, à l'isomère-S et à d'autres fongicides du groupe 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène ciblé si cet emploi est permis. Dans la mesure du possible, alterner le fongicide SUBDUE MAXX ou les fongicides du même groupe 4 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et d'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Dans la mesure du possible, utiliser des modèles de prévision des maladies pour appliquer les fongicides au bon moment.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Aviser Syngenta en cas de doute sur la sensibilité de l'agent pathogène au fongicide SUBDUE MAXX.

Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682), ou au www.syngenta.ca.

PRIMO MAXX® et SUBDUE MAXX® sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.